



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 07.169

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des sorties éducatives
dans le cadre de la régie du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN »
de la Ville de ROYAN***

-Additif-

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°07/137 en date du 23 Mai 2007 concernant la fixation des tarifs des sorties éducatives dans le cadre de la régie du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN » de la Ville de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 29 Mai 2007,

D E C I D E

- De compléter la décision *DC N°07/137* en date du 23 Mai 2007, comme suit :

SEJOUR SPORTS & NATURE EN PAYS BASQUE

Semaine du 23 au 29 Juillet 2007 – Pour les enfants de 10 à 13 ans

o 200,00 € - la semaine pour les amicalistes de la Ville de ROYAN

Semaine du 29 Juillet au 04 Août 2007 – Pour les enfants de 14 à 17 ans

o 200,00 € - la semaine pour les amicalistes de la Ville de ROYAN

- D'encaisser la recette correspondante au compte 7066-4210 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 28 Juin 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2007